

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2011 et 2010

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers audités ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») ont été dressés par la direction de Global et approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et Global Growth Assets Inc. (« GGAI »). La responsabilité de l'intégrité de l'information contenue dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au Conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global, par l'entremise de la Corporation REEE Global, qui administre le régime, a mis en place des processus adéquats pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le régime sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Ses experts-comptables ont procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion aux administrateurs de la Fondation concernant ces états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



Sam Bouji
Chef de la direction



Frank Gataveckas
Administrateur

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des administrateurs de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Global Growth Assets Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global, qui comprennent les états du portefeuille de placements au 31 décembre 2011, les états de l'actif net aux 31 décembre 2011 et 2010 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de

son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime fiduciaire d'épargne-études Global aux 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de son actif net pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

*Le 16 avril 2012
Toronto (Ontario)*

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États de l'actif net

Aux 31 décembre 2011 et 2010

Actif	2011 \$	2010 \$
Placements à la juste valeur; coût (364 211 257 \$; 332 754 153 \$ en 2010)	374 750 477	342 507 376
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 360 465	18 711 087
Placements à court terme à la juste valeur; coût (3 526 763 \$; 0 \$ en 2010)	3 526 661	-
Subventions à recevoir (tableau 2)	2 136 372	2 020 159
Intérêts courus	1 714 551	2 020 454
	<u>432 488 526</u>	<u>365 259 076</u>

Passif

Compte d'épargne des souscripteurs (note 4) (tableau 2)	261 554 319	225 651 083
Achat de placements à payer	4 941 086	5 004 782
Créditeurs (note 3)	<u>1 601 896</u>	<u>802 802</u>
Actif net	<u>164 391 225</u>	<u>133 800 409</u>

Représenté par

Cumul des dépôts provenant des subventions gouvernementales (tableau 2)	101 304 840	84 565 538
Revenu de placement cumulé et non distribué et gains réalisés sur les placements (tableau 2)	52 531 429	39 476 068
Plus-value non réalisée des placements	<u>10 554 956</u>	<u>9 758 803</u>
	<u>164 391 225</u>	<u>133 800 409</u>

Approuvé par le Conseil de la Fondation fiduciaire
d'épargne-études Global et de Global Growth Assets Inc.



Sam Bouji
Administrateur



Frank Gataveckas
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
	\$	\$
Revenu de placement		
Intérêts	<u>14 242 758</u>	<u>14 332 519</u>
Charges		
Frais d'administration (note 3)	4 380 335	3 423 162
Autres	173 601	464 815
Honoraires d'audit	86 355	78 758
Comité de révision indépendant	<u>11 433</u>	<u>4 500</u>
	<u>4 651 724</u>	<u>3 971 235</u>
Revenu de placement net	<u>9 591 034</u>	<u>10 361 284</u>
Gains réalisés et non réalisés sur placements		
Gain net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	6 948 893	(209 069)
Augmentation de la plus-value non réalisée des placements	<u>796 153</u>	<u>8 783 360</u>
Gains nets réalisés et non réalisés sur les placements	<u>7 745 046</u>	<u>8 574 291</u>
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice	<u>17 336 080</u>	<u>18 935 575</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	2011	2010
	\$	\$
Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice	17 336 080	18 935 575
Subventions gouvernementales reçues (note 5)		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)	12 637 275	13 234 712
Bon d'études canadien (« BÉC »)	4 001 584	3 094 677
Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta	2 769 984	2 305 859
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQÉÉ »)	629 530	672 832
Paiements à des personnes désignées		
Subventions gouvernementales	(3 299 069)	(2 719 652)
Paiements d'aide aux études	(2 711 744)	(2 292 110)
Produits financiers des subventions gouvernementales	<u>(772 824)</u>	<u>(596 839)</u>
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	<u>30 590 816</u>	<u>32 635 054</u>
Actif net au début	<u>133 800 409</u>	<u>101 165 355</u>
Actif net à la fin	<u>164 391 225</u>	<u>133 800 409</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

État du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2011

Placements des subventions gouvernementales (24,6 %)

Titres gouvernementaux (5,4 %)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	22 125 000	22 195 978	22 140 810
Fiducie du Canada pour l'habitation, n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	390 000	391 330	402 141
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	390 000	387 569	406 442
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,40 %, échéant le 15 mars 2016	240 000	240 312	239 705
Total des titres gouvernementaux		<u>23 215 189</u>	<u>23 189 098</u>

Titres des provinces (12,3 %)

Ville de Toronto, 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 195 000	1 191 367	1 371 668
Province d'Ontario, 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	1 190 000	1 228 094	1 332 543
BC Municipal Financial Authority, 4,6 %, échéant le 23 avril 2018	1 290 000	1 284 995	1 459 314
Province de la C.-B., 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	1 460 000	1 439 677	1 578 176
Province de Québec, 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	1 510 000	1 631 802	1 564 217
Province d'Ontario, 4,4 %, échéant le 2 juin 2019	1 640 000	1 713 516	1 859 032
Province de Québec, 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029	1 630 000	2 077 435	2 187 638
Hydro-Québec, 11 %, échéant le 15 août 2020	1 910 000	2 972 496	3 110 173
Province de la C.-B., 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	3 680 000	4 280 697	4 874 488
Province d'Ontario, 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	6 170 000	7 857 203	8 761 867
Province de Québec, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2021	7 875 000	8 195 932	8 756 282
Province d'Ontario, 4 %, échéant le 2 juin 2021	12 965 000	13 563 233	14 246 535
Province d'Ontario (paiement d'intérêt générique), échéant le 2 décembre 2013	260 000	229 931	253 140
Province de Québec (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 ^{er} juin 2014	325 000	279 383	314 215
Province d'Ontario, 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	350 000	355 689	368 109
Financement-Québec, 1,20 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2014	400 000	395 840	396 400
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	100 000	100 900	110 702
Province de la C.-B., 4,10 %, échéant le 18 décembre 2019	100 000	100 786	111 552
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	100 000	100 650	111 454
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	90 000	89 010	105 515
Total des titres des provinces		<u>49 088 636</u>	<u>52 873 020</u>

Titres des institutions financières (5,2 %)

Banque Scotia, 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-19	1 000 000	1 058 250	1 058 801
Fiducie de capital CIBC, 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	900 000	1 201 527	1 120 217
Financement GE Capital Canada, 5,68 %, échéant le 10 septembre 2019	650 000	682 507	723 303
Great West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 000 000	1 099 000	1 177 182
La Financière Manuvie, 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	1 000 000	1 048 940	1 039 006

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

État du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2011

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Banque Nationale du Canada, 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-19	1 000 000	1 055 120	1 070 097
Banque Royale du Canada, 5 %, échéant le 6 juin 2013-18	600 000	638 250	624 651
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia, 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	600 000	657 408	724 609
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-36	1 000 000	1 021 900	1 024 777
La Banque Toronto-Dominion, 5,828 %, échéant le 9 juillet 2018-23	1 100 000	1 236 268	1 267 329
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 200 000	1 243 836	1 364 230
Banque Royale du Canada, 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	1 500 000	1 499 820	1 596 689
Banque de Montréal, 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	1 500 000	1 651 545	1 773 812
La Banque Toronto-Dominion, 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	2 000 000	1 818 356	2 134 119
Banque Scotia, 4,1 %, échéant le 8 juin 2017	2 200 000	2 286 702	2 360 051
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	650 000	655 168	668 905
American Express Canada, 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	325 000	327 600	340 875
Bank of America Corp., 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	150 000	145 647	140 682
BAC Canada Finance Company, série 2, échéant le 15 septembre 2016	1 740 000	1 740 000	1 517 454
Financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	250 000	255 313	263 117
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	200 000	198 300	210 172
Desjardins Capital, 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	200 000	203 950	215 290
Total des titres des institutions financières		<u>21 725 407</u>	<u>22 415 368</u>
Billets à capital protégé (1,7 %)			
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	1 450 000	1 450 000	1 406 210
Banque Royale du Canada, billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	2 900 000	2 900 000	2 889 560
La Banque Toronto-Dominion, billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	2 900 000	2 900 000	2 854 760
Total des billets à capital protégé		<u>7 250 000</u>	<u>7 150 530</u>
Total des placements des subventions gouvernementales		<u>101 279 232</u>	<u>105 628 016</u>

Placements des cotisations des souscripteurs (62,8 %)

Titres gouvernementaux (11,2 %)

Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	45 490 000	45 633 429	45 522 505
Fiducie du Canada pour l'habitation, n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	960 000	963 274	989 885
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	960 000	953 696	1 000 474
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,40 %, échéant le 15 mars 2016	600 000	600 780	599 262
Total des titres gouvernementaux		<u>48 151 179</u>	<u>48 112 126</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

État du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2011

Titres des provinces (22,6 %)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
BC Municipal Financial Authority, 4,6 %, échéant le 23 avril 2018	3 230 000	3 217 468	3 653 941
Province de la C.-B., 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	5 030 000	4 959 982	5 437 141
Province de la C.-B., 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	8 920 000	10 315 124	11 815 335
Ville de Toronto, 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 935 000	2 926 078	3 368 909
Hydro-Québec, 11 %, échéant le 15 août 2020	4 615 000	7 182 885	7 514 895
Province d'Ontario, 4 %, échéant le 2 juin 2019	23 510 000	24 440 549	25 833 863
Province d'Ontario, 4,4 %, échéant le 2 juin 2012	1 385 000	1 444 140	1 569 975
Province d'Ontario, 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 388 714
Province d'Ontario, 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	6 520 000	8 300 946	9 258 893
Province de Québec, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2021	14 785 000	15 386 536	16 439 572
Province de Québec, 6 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2029	3 715 000	4 734 768	4 985 936
Financement-Québec, 1,20 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2014	1 000 000	989 600	991 000
Province d'Ontario (paiement d'intérêt générique), échéant le 2 décembre 2013	640 000	565 984	623 114
Province de Québec (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 ^{er} juin 2014	800 000	687 712	773 452
Province d'Ontario, 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	850 000	863 817	893 979
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	250 000	252 250	276 755
Province de la C.-B., 4,10 %, échéant le 18 décembre 2019	250 000	251 965	278 880
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	250 000	251 625	278 635
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	225 000	222 525	263 789
Total des titres des provinces		<u>89 367 358</u>	<u>96 646 778</u>

Titres des institutions financières (19,6 %)

Banque de Montréal, 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	3 000 000	3 303 090	3 547 623
Banque Scotia, 4,1 %, échéant le 8 juin 2017	4 000 000	4 158 520	4 291 001
Banque Scotia, 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-19	2 700 000	2 857 275	2 858 763
Fiducie de capital CIBC, 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	2 000 000	2 670 060	2 489 372
Great West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	3 000 000	3 297 000	3 531 547
La Financière Manuvie, 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	3 000 000	3 146 820	3 117 018
Banque Nationale du Canada, 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-19	3 000 000	3 165 360	3 210 292
Banque Royale du Canada, 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	3 250 000	3 249 610	3 459 492
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	3 000 000	3 109 590	3 410 575
Banque Royale du Canada, 5 %, échéant le 6 juin 2013-18	1 500 000	1 595 625	1 561 628
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia, 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 800 000	1 972 224	2 173 826
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-36	3 000 000	3 065 700	3 074 332
La Banque Toronto-Dominion, 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	4 500 000	4 119 969	4 801 769
La Banque Toronto-Dominion, 5,828 %, échéant le 9 juillet 2018-23	2 500 000	2 809 700	2 880 294
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 11 %, échéant le 27 février 2019	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 11 %, échéant le 30 juin 2019	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

État du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2011

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 8 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	1 600 000	1 612 720	1 646 535
American Express Canada, 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	800 000	806 400	839 077
Bank of America Corp., 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	340 000	330 133	318 879
BAC Canada Finance Company, série 2, échéant le 15 septembre 2016	4 260 000	4 260 000	3 715 146
Financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	615 000	628 068	647 268
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	500 000	495 750	525 430
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, CPG, 4,5 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Capital Desjardins, 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	500 000	509 875	538 220
Total des titres des institutions financières		<u>82 663 489</u>	<u>84 138 087</u>
Billets à capital protégé (9,4 %)			
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	3 550 000	3 550 000	3 442 790
Banque Royale du Canada, billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	7 100 000	7 100 000	7 074 440
La Banque Toronto-Dominion, billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	7 100 000	7 100 000	6 989 240
BAC Canada Finance, billets à capital protégé, série 1, échéant le 24 août 2014	15 000 000	15 000 000	12 630 000
Banque Scotia, billets de dépôt Global Alpha de série 1, échéant le 29 août 2014	10 000 000	<u>10 000 000</u>	<u>10 089 000</u>
Total des billets à capital protégé		<u>42 750 000</u>	<u>40 225 470</u>
Total des placements des cotisations des souscripteurs		<u>262 932 026</u>	<u>269 122 461</u>
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (87,4 %)		364 211 257	374 750 477
Trésorerie (1,6 %)		6 660 323	6 660 323
Équivalents de trésorerie (10,2 %)		43 684 305	43 700 142
Placements à court terme (0,8 %)		3 526 763	3 526 661
Total du portefeuille de placements		<u>418 082 648</u>	<u>428 637 603</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 1 - Contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2011 et 2010

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Capital plus	Subventions gouvernementales plus	Total
		revenu cumulé \$	revenu cumulé \$	
2000	58	36 993	8 113	45 106
2001	31	11 582	2 590	14 172
2002	138	5 340	1 852	7 192
2003	832	85 203	14 775	99 978
2004	2 004	212 429	33 949	246 378
2005	2 935	394 558	76 566	471 124
2006	5 564	593 803	116 187	709 990
2007	10 917	1 013 448	190 150	1 203 598
2008	18 763	1 645 408	350 868	1 996 276
2009	28 225	3 007 079	669 561	3 676 640
2010	42 264	5 438 116	1 364 239	6 802 355
2011	54 533	11 681 474	2 911 601	14 593 075
2012	73 116	23 004 498	5 645 240	28 649 738
2013	81 405	24 153 028	6 251 507	30 404 535
2014	91 975	24 297 921	6 623 762	30 921 683
2015	104 863	24 566 535	7 069 235	31 635 770
2016	111 957	23 739 069	7 094 354	30 833 423
2017	119 017	22 165 962	6 823 367	28 989 329
2018	129 696	21 586 745	6 905 823	28 492 568
2019	131 350	19 786 330	6 483 628	26 269 958
2020	148 626	19 880 897	6 766 132	26 647 029
2021	149 158	17 063 088	6 303 105	23 366 193
2022	155 650	15 515 559	8 090 793	23 606 352
2023	161 699	12 961 577	8 169 908	21 131 485
2024	174 496	10 883 185	7 745 468	18 628 653
2025	179 667	8 269 768	7 034 008	15 303 776
2026	163 721	4 603 714	5 576 943	10 180 657
2027	141 431	1 188 342	3 587 754	4 776 096
2028	114 557	435 959	1 939 903	2 375 862
2029	75 360	124 837	694 232	819 069
2030	9 646	12 927	206 582	219 509
2031	7 512	1 149	109 705	110 854
2032	2 493	495	25 298	25 793
31 déc. 2011	2 493 659	298 367 018	114 887 198	413 254 216
31 déc. 2010	2 294 284	252 887 505	94 785 024	347 672 530

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 2 - Rapprochement des contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2011 et 2010

Le tableau ci-après présente un sommaire des contrats d'aide à l'éducation :

Contrats à l'ouverture	Contrats entrés	Contrats sortis	Contrats à la fermeture
74 614	8 489	3 796	79 307
70 127	8 010	3 523	74 614

Légende :

2011	2010
------	------

Le tableau ci-après présente un rapprochement du tableau 1 et de l'état de l'actif net

	2011	2010
	\$	\$

Capital total, subventions gouvernementales et revenu de placement cumulé (tableau 1)

413 254 216	347 672 530
--------------------	--------------------

Composition de l'actif net dans les états :

Compte d'épargne des souscripteurs	261 554 319	225 651 083
Cumul des dépôts provenant des subventions gouvernementales	101 304 840	84 565 538
Revenu de placement cumulé et non distribué et gains réalisés sur les placements	52 531 429	39 476 068
	415 390 588	349 692 689

Moins : subventions gouvernementales à recevoir

2 136 372	2 020 159
413 254 216	347 672 530

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - 31 décembre 2011

1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il était géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »), jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada, et elle demeure le promoteur du Régime.

En raison de la mise en vigueur, le 28 septembre 2010, du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CMVO »), la Fondation a choisi de retenir les services de Global Growth Assets Inc. (« GGAI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Aucun changement n'a été apporté au rôle ni aux fonctions du fiduciaire, du dépositaire, du placeur, des conseillers en gestion du portefeuille ou du Comité d'examen indépendant.

Le Régime fournit une aide financière pour l'éducation postsecondaire à des personnes désignées dans le cadre de contrats d'aide financière à l'éducation (« AFÉ »). La Corporation REEE Global, société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat d'AFÉ par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats d'AFÉ puissent être soumis à l'ARC aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime est un régime d'épargne-études et non un REEE. Un contrat d'AFÉ ne constitue pas un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas satisfaites.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats d'AFÉ avec la Fondation. Aux termes du contrat d'AFÉ, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, tel qu'il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités du contrat d'AFÉ.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Règles comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils sont définis dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « *Manuel de l'ICCA* »).

Les subventions à recevoir sont classées dans les prêts et créances et sont comptabilisées au coût après amortissement, lequel se rapproche de leur juste valeur. Les créditeurs et les achats de placements à payer sont classés dans les autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le revenu de placement est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers, selon les PCGR, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés. Parmi les estimations et les hypothèses les plus importantes, mentionnons l'évaluation des billets à capital protégé (les « BCP ») et des obligations illiquides. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être considérables.

Les principales conventions comptables appliquées par le Régime sont résumées ci-après :

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales reçues sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net en tant qu'augmentation directe de l'actif net du Régime. Les subventions gouvernementales pour lesquelles le Régime a soumis une demande au nom d'un titulaire individuel sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, puisque le montant reçu dépend de la situation fiscale de chaque titulaire individuel.

Compte d'épargne des souscripteurs

Le solde du compte d'épargne des souscripteurs ne présente que les sommes reçues des souscripteurs

moins les déductions; il exclut les sommes à recevoir liées aux contrats en cours. Le compte d'épargne des souscripteurs satisfait aux critères de définition d'un passif et a donc été constaté comme tel dans l'état de l'actif net.

Déductions des dépôts des souscripteurs

La Fondation fait des prélèvements sur les dépôts effectués par les souscripteurs pour couvrir les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et, le cas échéant, les primes d'assurance, avant de verser le solde des dépôts dans le compte d'épargne des souscripteurs.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis et sont prélevés à même la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais du Programme pour promoteurs est basée sur les frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus par la Fondation au cours de la période sont versés à la Corporation REEE Global au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets perçus et 25 % des frais d'administration nets. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation, au gré de celle-ci; ni le Régime ni la Corporation REEE Global n'a l'obligation légale de rembourser les frais d'adhésion prélevés sur les cotisations et aucun actif n'a été réservé dans la Corporation REEE Global ou le Régime à l'égard des frais d'adhésion.

Placements

Les placements dans les obligations sont constatés à leur juste valeur, déterminée selon leur cours acheteur à la fin de l'exercice. Les billets à capital protégé sont des titres de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et des sociétés de fiducie et de prêt autorisées qui ont des composantes incorporées et qui modifient le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés; il s'agit de titres de créance dont le taux de rendement est fondé sur des indices ou sur le rendement de titres sous-jacents plutôt que sur des paiements d'intérêts typiques. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur à l'aide de méthodes d'établissement de prix établies par la direction et dont il est question de façon plus

détaillée à la note 6. Les obligations de la Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada (la « BPO ») détenues par le Régime ne sont pas négociées en Bourse et sont évaluées à la juste valeur selon des méthodes d'évaluation reconnues par le secteur.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant de 90 jours à un an après la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 146.1 de la *LIR*. Le revenu généré sur le compte d'épargne des souscripteurs est actuellement exempt de l'impôt sur le revenu en vertu de la *LIR*. Les paiements d'aide aux études et tout le revenu de placement cumulé versés aux personnes désignées admissibles seront inclus dans leur revenu personnel aux fins d'imposition en vertu de la *LIR*.

Les montants déposés par les souscripteurs ne sont pas déductibles par les souscripteurs aux fins de l'impôt et ne sont donc pas imposables une fois versés aux personnes désignées.

Les revenus versés aux souscripteurs sont considérés comme des paiements du revenu accumulés (« PRA »); ils sont donc assujettis à l'impôt.

Dons

Périodiquement, la Fondation, au nom du Régime et en conformité avec des lignes directrices du gouvernement et le Prospectus du Régime, cède les revenus générés par les subventions et les dépôts dans des régimes résiliés, sous forme de don à un établissement d'enseignement. Les revenus d'intérêts faisant l'objet d'une renonciation à de tels régimes résiliés, cumulés depuis leur établissement jusqu'à la fin de 2010, ont été payés à des établissements d'enseignement désignés par la Fondation et comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats. La Fondation, au nom du Régime, prévoit qu'un processus semblable sera entrepris en 2012, étant donné qu'aucun paiement n'a été effectué en 2011.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, qui comprennent les fonds de placement, sont obligées de préparer leurs états financiers conformément aux IFRS, telles qu'elles sont émises par l'International Accounting Standards Board. Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a repoussé jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2014 la date limite pour l'adoption des IFRS par les sociétés de placement. Ainsi, le Régime adoptera les IFRS pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014 et il publiera ses premiers états financiers en conformité avec les IFRS, y compris l'information comparative, pour la période intermédiaire se clôturant le 30 juin 2014.

3. Opérations entre apparentés

- a) La Fondation est le promoteur du Régime et en a été l'administrateur jusqu'au 28 septembre 2010. En contrepartie des services d'administration qu'il fournit, l'administrateur (GGAI) est en droit de percevoir des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du Régime. Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire, les honoraires du dépositaire et les frais de gestion des placements. Les comptes créditeurs du Régime comprennent un montant de 1 078 690 \$ (313 602 \$ en 2010) à payer à la Fondation. Ce montant inclut un montant de 1 269 605 \$ (989 031 \$ en 2010) à recevoir de la Corporation REEE Global au titre de paiements d'AFÉ discrétionnaires versés à des souscripteurs, un montant de 2 338 329 \$ (1 309 692 \$ en 2010) à payer à la Corporation REEE Global au titre des frais d'adhésion et un montant de 9 966 \$ (montant à recevoir de 7 059 \$ en 2010) à payer à GGAI au titre des frais d'administration, lesquels ont tous été réglés par la Fondation.
- b) La Corporation REEE Global reçoit des souscripteurs des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts que ces derniers effectuent. De plus, la Fondation remet à la Corporation REEE Global de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- c) Les frais pour services spéciaux versés depuis les comptes d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à la Corporation REEE Global. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.
- d) Au cours de l'exercice, le Régime a conclu des transactions visant des titres de la BPO, en vertu desquelles Global Maxfin Capital Inc. (« GMCI »), une entité sous contrôle commun, a reçu des commissions d'apporteurs d'affaires de 951 000 \$. Ces commissions ont été payées directement par la BPO.
- e) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, la BPO, à titre de prêteur, et Global Maxfin Development Inc., une entité sous contrôle commun, à titre d'emprunteur, ont conclu une convention de prêt hypothécaire d'environ 4,5 M\$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %.

4. Compte d'épargne des souscripteurs

Les variations du compte d'épargne des souscripteurs pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Compte d'épargne des souscripteurs au début	225 651 083	191 169 728
Dépôts des souscripteurs	71 516 786	68 275 359
Frais d'adhésion (note 3)	(13 992 337)	(14 134 986)
Frais de dépôt (note 3)	(815 942)	(757 706)
Primes d'assurance (note 3)	(404 365)	(382 716)
Frais pour services spéciaux (note 3)	(310 406)	(310 050)
Retraits du capital lors de la résiliation ou du remboursement des dépôts	(20 090 500)	(18 208 546)
Compte d'épargne des souscripteurs à la fin	261 554 319	225 651 083

5. Subventions gouvernementales

Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)

Le gouvernement fédéral du Canada encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention d'épargne-études en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCÉÉ viagère maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat d'AFÉ et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, la SCÉÉ ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien (« BÉC »)

À compter du 1^{er} janvier 2004, le BÉC a été instauré pour fournir une source d'épargnes-études aux enfants de familles à faible revenu.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au BÉC pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement.

Un BÉC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être versée chaque année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les BÉC ultérieurs seront d'un montant de 100 \$ et seront versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les versements maximaux du BÉC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au REEE de chaque enfant né de parents résidents de l'Alberta en 2005 ou plus tard.

À compter de 2005, les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents qui résident en Alberta, ou qui ont été adoptés par des résidents de l'Alberta, sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés à l'extérieur de l'Alberta dont un parent ou un tuteur devient par la suite un résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQÉÉ »)

L'IQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages liés aux REEE. Entré en vigueur le 21 février 2007, l'IQÉÉ est soumis aux critères établis par la SCÉÉ et il prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REEE. L'IQÉÉ paie un montant additionnel égal à une tranche de 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le montant maximal viager par personne désignée de l'IQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

Si un souscripteur résilie une subvention gouvernementale avant de devenir admissible à des paiements d'AFÉ, la subvention est remise au gouvernement, et les revenus générés par cette subvention sont remis à un établissement d'enseignement comme l'explique la rubrique Dons de la note 2.

6. Juste valeur des instruments financiers

l'actif net dans le cadre d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur en fonction de trois niveaux généraux. Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 - Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 - Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

Le tableau suivant montre les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2011

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Encaisse et placements à court terme	6 660 323	47 226 803	-	53 887 126
Titres à revenu fixe	-	295 874 477	31 718 055	327 592 532
BCP	-	-	47 157 945	47 157 945
Total	6 660 323	343 101 280	78 876 000	428 637 603

Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2010

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Encaisse et placements à court terme	5 628 819	13 082 268	-	18 711 087
Titres à revenu fixe	-	282 975 242	25 290 740	308 265 982
BCP	-	-	34 241 394	34 241 394
Total	5 628 819	296 057 510	59 532 134	361 218 463

Report lié aux titres de niveau 3 au 31 décembre 2011

Solde d'ouverture	59 532 134 \$
Achats	22 630 000
Transferts	-
Ventes	(10 000 000)
Perte réalisée sur les ventes	-
Augmentation des gains non réalisés	6 713 866
Solde de clôture	78 876 000
Variation des gains et des pertes non réalisés liés aux placements détenus au 31 décembre 2011	2 482 503

Report lié aux titres de niveau 3 au 31 décembre 2010

Solde d'ouverture	29 220 271 \$
Achats	1 500 000
Transferts	24 580 500
Ventes	-
Perte réalisée sur les ventes	-
Augmentation des gains non réalisés	4 231 363
<hr/>	
Solde de clôture	59 532 134
<hr/>	
Variation des gains et des pertes non réalisés liés aux placements détenus au 31 décembre 2010	5 430 592

Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen de modèles d'évaluation de la juste valeur qui se fondent, notamment, sur la volatilité historique ou implicite et la corrélation historique pour calculer la valeur actualisée du billet. Les obligations de la BPO ont été évaluées selon des modalités contractuelles, les données du marché et des méthodologies de calcul standards utilisées dans le secteur.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans des BCP et dans les obligations de la BPO. Les prix de tels titres sont basés sur des modèles d'évaluation. La principale donnée non observable utilisée dans l'évaluation est le rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % des rendements utilisés par la direction ferait diminuer ou augmenter les actifs nets d'environ 1 867 000 \$ (1 094 000 \$ en 2010).

7. Risques liés aux instruments financiers et à la gestion des capitaux

Gestion des capitaux

Le Régime définit ses capitaux comme ses actifs nets et les comptes d'épargne des souscripteurs, ce qui représente principalement ses instruments financiers. L'objectif de GGAI en matière de placement est de protéger le capital et de fournir un taux de rendement positif pour le Régime.

Gestion du risque

Dans le cours normal de ses activités, le Régime peut être exposé à tout un éventail de risques liés aux instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques de prix), du risque de crédit et du risque de liquidité.

Les mesures de gestion du risque du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et encadrés. Ces gestionnaires de placement surveillent régulièrement la position du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en fonction des contraintes de la politique de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la duration, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les titres de créance à long terme détenus dans le Régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

	2011	2010
Moins de un an	15,8 %	4,7 %
1 an à 3 ans	27,6 %	9,7 %
3 ans à 5 ans	5,9 %	31,4 %
Plus de 5 ans	50,7 %	54,2 %
Total des instruments de créance	100 %	100 %

Au 31 décembre 2011, la direction estime que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 % (1 % en 2010), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 17 241 000 \$ (19 447 000 \$ en 2010) ou augmenté d'approximativement 18 994 000 \$ (22 771 000 \$ en 2010), respectivement. Ce changement de 1 % suppose un déplacement parallèle de la courbe de rendement, les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats réels de négociation peuvent différer considérablement.

ii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des changements des cours du marché, autres que ceux découlant du risque des taux d'intérêt, comme les facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur ou l'ensemble des facteurs influant sur les risques de prix. La catégorie d'actif la plus touchée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 10,9 % (9,5 % en 2010) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à quel point il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et par la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent

des politiques de placement approuvées et des mandats de gestion.

Au 31 décembre 2011, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 %, les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou baissé d'approximativement 1 867 000 \$ (1 094 000 \$ en 2010). Dans les faits, les résultats réels de négociation des opérations peuvent différer considérablement.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit a trait à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou des services - en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières, qui constituent sa plus grande exposition au risque de crédit. Le Régime détient une concentration de placements dans les obligations de divers gouvernements et les obligations garanties par les gouvernements. Ces placements sont réputés être de qualité supérieure et représentent donc un risque de crédit modéré. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 31 décembre 2011 et 2010, le risque de crédit du Régime lié aux titres de créance à long terme s'établit comme suit :

Notation de crédit

	2011	2010
AAAH/AAA/AAH/AAL	59,4 %	57,1 %
AA/AH/A/BBH	31,0 %	33,1 %
Sans notation	9,6 %	9,8 %
Total des titres de créance	100 %	100 %

Les notations ci-dessus ont été fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Les titres de créances sans notation comprennent les BCP ainsi que les obligations et les certificats de placement garanti (« CPG ») de la BPO.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. Le Tableau 1 fournit de plus amples renseignements sur ces obligations ultérieures. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

Afin d'atténuer ces risques, le Régime conserve une encaisse suffisante et des positions de placement à court terme et investit principalement dans des titres échangés sur les marchés actifs et qui peuvent être vendus rapidement, dans le but de subvenir aux besoins de liquidités.

8. Événements ultérieurs

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a achevé une vérification de la conformité de la Corporation REEE Global, principal placeur du Régime, en vertu de laquelle elle a dénoté des lacunes dont elle a fait part à la Direction générale de l'exécution de la Loi. La Corporation REEE Global est actuellement en train de corriger ces lacunes, dont l'incidence éventuelle ne peut être déterminée.